BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

853 225 597 RCS Bourg-en-Bresse.
BT2M.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 105, Grande Rue, 01380 Saint-André-de-Bâgé.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TOBELEM Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 Euros 105 Grande Rue 01380 Saint-André-de-Bâgé 881 233 795 RCS Bourg-en-Bresse BT2M Société à responsabilité limitée Au capital de 8 000 Euros 105 Grande Rue 01380 Saint-André-de-Bâgé 853 225 597 RCS Bourg-en-Bresse AVIS DE FUSION 1 – La société BT2M et la société TOBELEM, sus-désignées, ont établi le 9 mars 2022 par acte sous seing privé un projet de traité de fusion. 2 – Aux termes de ce projet, la société BT2M ferait apport à titre de fusion absorption à la société TOBELEM de tous les éléments d'actifs et de passif qui constituent le patrimoine de la société BT2M, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société BT2M devant être dévolue à la société TOBELEM dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. 3 – Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 s. du Plan comptable général, arrêtées selon les méthodes définies au projet de traité de fusion. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs nettes comptables aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 137 077 euros et des éléments de passifs pris en charge égale à 124 898 euros, soit un actif net apporté égal à 12 180 euros. 4 – Dès que la société MJ INVEST détient la totalité des titres de la société BT2M et ceux de la société TOBELEM, l'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales de la société TOBELEM et ne donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La fusion aura un effet rétroactif fiscalement et comptablement à la date du 1er octobre 2021. 5 – Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les décisions de l'associée unique des deux sociétés participant à la fusion. La réalisation de la condition suspensive sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique des sociétés absorbée et absorbante, signé par leur représentant légal, constatant la réalisation de la condition suspensive (ou le cas

échéant de son abandon), et la réalisation définitive de la fusion. 6 – La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des décisions de l'associée unique appelée à statuer sur l'approbation de la fusion. La société BT2M se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation et la société TOBELEM sera subrogée purement simplement d'une façon générale dans les droits et actions, obligation et engagement de la société BT2M, à la date de réalisation définitive de la fusion. 7 – Le projet du traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse au nom des sociétés BT2M et TOBELEM le 9 mars 2022. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis Le Gérant de la société BT2M Le Gérant de la société TOBELEM.

